

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 21 janvier 2019

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix neuf-----

et le 21 janvier

Date de
convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

16/01/2019

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
16/01/2019

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, MM.
LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, M. CABANNES Pierre, M.
CASTAY jean-Marc, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX Nelly, DAL
BEN Carine, M. LANSMANT Sébastien, M. LABEYRIE Nicolas.

Excusées : Mmes CARRERE Amandine, PLOQUIN Cécile, CUZACQ Geneviève.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Intempéries du 30 mai 2018 : Fonds de solidarité régionale pour la restauration du rempart sud

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que par arrêté du 17 septembre 2018, paru au Journal Officiel du 20 octobre 2018 la commune de Montréal a été reconnue sinistrée pour des phénomènes d'inondations et de coulées de boue.

A ce jour, le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Nationale est déclaré complet.

De plus, une aide régionale intervient en complément de la solidarité nationale et permet d'aider à hauteur de 15 % les travaux de réparation et de remise en état de biens non assurables des collectivités. Un dossier incluant un descriptif et un estimatif du coût des travaux sera déposé afin de pouvoir solliciter une subvention permettant la remise en état du rempart sud au boulevard des Pyrénées.

Le calcul de l'assiette éligible retenue par la Région s'appuie sur l'instruction technique réalisée par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal,
Où les explications de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré :

- Décide d'engager les travaux dès que les autorisations nécessaires seront accordées,
- Sollicite une aide au titre de la solidarité territoriale en complément de la solidarité nationale.

Fait à MONTREAL le 21 janvier 2019.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

